

ORGANISÉ PAR PAYS DE LA LYS



SAMEDI 14 JUN 2025

TOURNOI U13

16 ÉQUIPES (D2, D3, D4)

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

STADE MUNICIPAL
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

.....

INSCRIPTION:
0667838016 paysdelalys@gmail.com

70 EUROS INSCRIPTION + REPAS

TOURNOI U15

ORGANISÉ PAR PAYS DE LA LYS



DIMANCHE 15 JUN 2025

12 EQUIPES (D2-D3)

STADE MUNICIPAL, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

.....

INSCRIPTION / RENSEIGNEMENTS :
0667838016
PAYSDELALYS@GMAIL.COM

100 EUROS INSCRIPTION + REPAS

BUVETTE RESTAURATION

Tandem

JUIN 2025

Bulletin municipal N°91



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Édito

qui alimentent directement les industries papetières du territoire sans intermédiaire.

Grace à l'effort de tous ce sont ainsi plusieurs tonnes d'équivalent de CO2 en moins émis dans l'atmosphère et des milliers de litres d'eau économisés.

Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes nombreux à les faire.

Mesdames, messieurs

La CAPSO a lancé un vaste programme de recyclage des papiers cartons en partenariat avec les papetiers de la vallée de l'Aa et les associations du territoire.

A travers une convention conclue entre la commune, la CAPSO et l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Hermitage, la CAPSO reverse 66 € par tonne collectée à l'association.

Pour l'année 2024 les tonnes collectées sur **les bornes associatives situées allée des Galibots à Enquin et rue de Thérouanne à Enguinegatte** ont permis de reverser 396 € à l'APE. Privilégions donc les dépôts sur ces deux endroits.

Nous rappelons qu'il existe également répartis géographiquement sur le territoire de notre village cinq autres bornes qui permettent dans le cadre d'une économie circulaire de déposer les cartons et papiers

Petit rappel :

En application de l'article D. 161-24 du code rural, les haies, les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise de la voirie doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation de la voirie.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Vous êtes artisans ou commerçants et vous souhaitez apparaître sur notre site internet ? Transmettez nous vos coordonnées et votre carte de visite ou logo par mail.

Team Multisports

Vendredi 27 juin 2025

A PARTIR DE 18h00 - 20h00

MARCHE TRAIL

Semi nocturne

À ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

Départ du stade municipal



5 km - 10 km - 21 km
Tarifs 5 € / 3€ pour les - de 12 ans
RAVITAILLEMENT
(uniquement sur le 10 et le 21 km)
+ 1€ pour les inscriptions sur place



Inscriptions avec le QR code renseignements sur Facebook:

Team Multisports Enquin
Téléphone : 06.08.04.88.47



IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Comité des Fêtes d'Enguinegatte

1er FESTI'BIERE

du Comité des fêtes d'Enguinegatte

Samedi 28 juin à partir de 19 h

Entrée 2 €

BRASSEURS LOCAUX

CHATEAU GONFLABLE

RESTAURATION SUR PLACE

CONCERT À 21 H

Anciennes écoles d'Enguinegatte



IPNS

Les échos du conseil

Réunion du 22 mai 2025

Transfert des biens de l'Association Foncière de Remembrement d'Erny St Julien

Rapporteur : Hervé DUPONT

Par courrier en date du 03/04/2025 M Ducristel, chargé d'assurer l'intérim de la présidence de l'association AFR d'Erny St Julien demande à notre commune dans le cadre du projet de dissolution de ladite association d'accepter le transfert à titre gratuit des parcelles situées sur le territoire communal et appartenant à l'AFR.

Longueur des chemins : 1240 m

Deux options s'offrent à la commune sur délibération du conseil :

Parcelles	Nature contrainte
ZC 19 le BLANC RIETZ	Haie limitative entre parcelles exploitées et habitation. problème d'entretien longueur 400 m
ZC 61 Le COPERY	Chemin d'exploitation enherbé 200m
ZC 75 le ROYON	Chemin d'exploitation empierré 500 m bordé de fossés entretien moyen
ZC 83 Chemin de BOMY	Chemin d'exploitation enherbé 300 m fossés non entretenus
ZC 84 Chemin de BOMY	Bassin de rétention eaux pluviales défaut d'entretien, curage et végétations
ZC 89 Chemin de BOMY	Chemin d'exploitation enherbé 240 m avec fossés sans entretien
ZC 91 Chemin de BOMY	Bassin de rétention eaux pluviales défaut d'entretien, curage et végétation
ZC 95 Le Blanc RIETZ	Fossé enclavé dans du parcellaire privé clôturé

Acceptation : incorporation dans le domaine privé communal

Refus :

En cas de dissolution de l'AFR, les chemins d'exploitation lui appartenant peuvent être incorporés dans la voirie rurale, domaine privé de la commune, après accord du conseil municipal C. rur. et pêche mar., art. L. 161-6.

-Le transfert doit être formellement accepté par la commune qui peut le refuser. En effet, si la commune peut acquérir les biens immobiliers de l'AFR, elle n'y est pas tenue. Dès lors, en cas de refus, c'est au bureau de l'association, compétent en application de [l'article R. 133-5 du code précité](#), de statuer sur le devenir de l'actif immobilisé.

-Aucun texte ne s'oppose à ce que l'actif soit vendu en application des dispositions de l'article 5 de [l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004](#) relative aux associations syndicales de propriétaires, soit à un ou plusieurs des propriétaires, soit à une autre association pour lui permettre de réaliser les travaux dont elle a la charge. Les chemins conservent alors le statut de chemins d'exploitation appartenant aux nouveaux propriétaires susmentionnés.

Considérant le défaut d'entretien de l'ensemble des biens objet de la demande ;
 Considérant le coût à supporter pour remettre en état et pour l'entretien de l'ensemble des biens ;
 Considérant la situation des parcelles, ZC 19, entre une parcelle cultivée et une habitation, et ZC 95 enclavée dans du parcellaire privé et clôturé ;
Le conseil municipal après en avoir débattu, s'oppose à 17 voix et 3 abstentions au transfert du patrimoine de l'AFR d'Erny St Julien situé sur le territoire communal à la commune d'Enquin lez Guinegatte.

Aide aux Primo-accédants

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

La CAPSO a reconduit l'aide aux primo accédants pour les années 2025-2026. Elle a décidé d'ajuster le critère de la date de construction des bien acquis en le passant de 1948 à 1956 ; soit acheter un bien construit avant 1956 et rendre les dossiers éligibles dont la date de signature de l'acte authentique intervient à compter du 1er juin 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux critères à compter du 1er juin, et de reconduire la part communale de l'aide à hauteur de 2000 € pour 2025 et 2026 à raison de 4 dossiers par an.

Congés pour évènements familiaux

Rapporteur : Manuelle CLERBOUT

Afin d'encadrer les autorisations spéciales d'absence des agents pour évènements familiaux il convient de prendre une délibération pour fixer le nombre de jours de congés octroyés en fonction des évènements. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les autorisations comme suit :

Evènements	Nombre de jours
Naissance	3 jours (père -concubin-pacs)
Adoption	3 jours (1 seule fois)
Mariage ou Pacs	4 jours
Mariage d'un enfant	1 jour
Décès père ou mère	3 jours
Décès frère ou sœur	3 jours
Décès conjoint, concubin ou pacs	4 jours
Décès beau-père ou belle-mère (parent du conjoint de l'agent)	3 jours
Congé pour enfant malade	5j/an
Annonce survenue d'un handicap, cancer ou pathologie évolutive chez un enfant	5 jours

Bilan travaux de sécurité

Rapporteur : Hervé DUPONT

Dépenses de voirie pour la sécurité des usagers réalisées depuis 2020

Aménagement de la rue E Hermand	305 526,00 €
Trottoirs allée des Galibots	36 895,56 €
Trottoirs Fléchinelle	5 318,88 €
Trottoirs rue du Calvaire +EP	38 753,30 €
Trottoirs rue des Près	4 165,20 €
Trottoirs rue de Théroouanne	7 567,20 €
Trottoirs et borduration chemin de la Vallée	14 638,80 €
Aménagement parking salle des fêtes Enguinegatte	119 731,50 €
Aménagement sécurité rue du Mont Pouret	12 395,64 €
Trottoirs rue de Saint Omer	7 188,00 €
Aménagement rue de Serny	277 155,30 €
Total	829 335,38 €

Travaux rue de Serny



Droit de préemption urbain

Rapporteur : Michèle LALOY

La commune avait inscrit une bande de terrain le long du sentier (derrière le château d'eau d'Enquin) menant derrière la salle des sports en emplacement réservé. Dans le cadre de la vente de l'immeuble situé sur la parcelle AL 259 et AL 16 (garage), elle pourrait préempter sur la parcelle AL 16.

Le futur acquéreur a donné son accord pour vendre à la commune une bande de terrain de 12m sur 1,50m et s'engage à démolir le garage dès le lancement des travaux d'élargissement de la voirie. La commune prendra en charge les frais de bornage.



DON DE SANG
 Privilégiez le rendez-vous !

Sur le site interne de l'EFS !
<https://dondesang.efs.sante.fr/>

ENQUIN LEZ GUINEGATTE
 Salle des Fêtes d'Enguinegatte
Mardi 3 juin
 de 15h à 19h

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE





TRANSPORTS SCOLAIRES
 INSCRIPTION ET RENOUELEMENT

J'ai une carte et je l'utilise sur les lignes scolaires
 Si je n'ai pas de changement de situation (changement d'adresse, d'établissement scolaire...), la CAPSO actualise automatiquement mes droits.
 En cas de changement de situation, je contacte rapidement le service mobilité pour une mise à jour de mes droits.

Je ne dispose pas encore de carte
 Je fais la demande sur internet avant le 15 juillet rubrique se déplacer puis transports scolaires
 Ma carte sera remise à l'établissement scolaire pour distribution à la rentrée

<https://mouveo.ca-pso.fr>

Les cartes sont valables sans limitation de durée.
 En cas de perte, vous devez vous rendre aux guichets SNCF de la gare de Saint-Omer pour une réédition.

